



Indemnisation a la auteur du préjudice subis

Par **iroise**, le **14/02/2012** à **16:48**

Bonjour,rn j ai etais victime d un accident de la voie publique en octobre 1998,trépanné hémataume extra dural,fracture du crane , emfoncement de la boite crannienne.L assurance adverse ma proposé une somme dérisoire de 29 700franc.Je n ai pas portai plainte sur les conseil de mes parents.....en 2010 j ai fait re fait une expertice médicale en prouvant que cet accident avait aggravé ma santé ce qui est indiqué sur l irm de 2006.rnMalheureusement pour moi j ai eu un autre tc en avril 2000 et donc l expert non mandaté par moi mais par l assurance adverse en a profiter pour m indiquer que les sequelles qu il en, résulte sont du a l autre accident de 2000.....rnQue puis je faire pour obtenir une indemnisation a hauteur du préjudice subis?, je vous précise que pour cet accident je n ai eu que 2 pour cent d ittrnrnmerci de votre aide et de votre comprehension célinernrnje vois que vous ete plus de 50personnes a avoir vu mon soucis et je n ai pas une seule réponse? pourquoi mon cas est il désespérée? merci de me répondre

Par **yvesmarie**, le **21/02/2012** à **12:22**

Bonjour,rnJe pense que le problème vent du fait que votre explication n'est pas très claire :(rnIl s'agit de dossier très technique et très complexe, alors il faut etre le plus clair possible dans les explications. (même si c'est pas toujours facile...)rnReprenez l'historique de vos accidents, quelle expertise pour quel taux et quelle indemnisation.rnSi vous le souhaitez je vous laisse les coordonnées du cabinet d'experts spécialisé (dva experts) qui se sont occupés de mon dossier : www.dva-experts.comrnIls vous répondront gratuitement je pense.rnBon courage à vous.rnyves

Par **iroise**, le **21/02/2012 à 13:51**

merci c est gentil de m avoir répondu celine

Par **iroise**, le **21/02/2012 à 14:25**

j ai cotacté ton adresse pour simulation indemnisation,je leur es posée une question plus précise j espère en savoir un peu plus merci encore pour ton aide

Par **yvesmarie**, le **21/02/2012 à 14:27**

Je t'en prie, tu me donneras leur réponse, parce que j'ai pas tout compris à ton cas :)

Par **iroise**, le **21/02/2012 à 14:31**

ok bise

Par **yvesmarie**, le **22/02/2012 à 09:35**

Salut celine,rnAlors? toujours pas de nouvelle de dva experts?

Par **iroise**, le **22/02/2012 à 15:24**

oui ils m ont contacté hier a voir si une indemnisation est possible en vot=yant un expert a victimes.....

Par **yvesmarie**, le **22/02/2012 à 18:16**

D'accord, je suis pas plus avancé mais je suis soulagé que tu aies eu des nouvelles de leur part. J'avais été vraiment content de leur professionnalisme à l'époque.

Par **iroise**, le **23/02/2012 à 00:32**

a voir la semaine ^prochaine je leur faxe des doc lundi et j en saurez un peu plus si je peux etre re indemnisé sur d autre préjudice pas exploré a l époque ou nom en tout cas merci pour ton aide tu es le seul pour cette question ca fait chaud au coeur

Par **yvesmarie**, le **23/02/2012 à 09:07**

Je t'en prie, ca me touche beaucoup si j'ai pu t'aider un peu avec mes modestes connaissances...

Par **iroise**, le **23/02/2012 à 13:39**

merci bise